



Maldières, le 23.12.2025

Conseil Municipal du 17 Décembre 2025 à 20h30 – Procès-verbal de séance**Présents**

Floriane ANDRÉ, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLÉMENT, Michèle KITTLER, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Sophie ROBERT-GRANDJEAN, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN.

Absents Excusés

Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER.
Stéphanie KLEIN-CITRO ;
Dimitri OLIVIER ;
Stéphane QUENELLE ;
Florence WSZEDYBYL.

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle Limacher en raison des travaux de rénovation de la mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

Avant l'ouverture des débats, M. le Maire sollicite l'accord du Conseil afin :

- D'ajouter trois points à l'ordre du jour : « Complément chèque AXA – cambriolage atelier », « Régie de recettes » et « Convention SECURIF » ;
- De supprimer le point « Inscription de crédits ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Octobre 2025

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 30 octobre 2025 à la salle du Conseil Municipal. La présence d'un conseiller municipal (M. Philippe VIEILLEFOSSE) a été omise sur le document. M. le Maire propose d'apporter la modification sur le procès-verbal avant de le publier sur le site de la mairie.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Présentation ONF gestion des bois communaux

M. le Maire invite deux chargés de projet de l'ONF, présents au Conseil, à présenter le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale 2025-2044 via un vidéoprojecteur afin d'informer les membres du Conseil. En substance, nous retiendrons :

La forêt domaniale s'étend sur une surface de 30,57 ha et se compose principalement de bois moyens (diamètre 30-45cm) qui représentent 53% de la surface et de petits bois (diamètre 20-25cm) sur 33% de la surface.

Parmi ces bois, nous retrouvons des essences d'hêtres (46%), aulnes, érables (12%), chênes et charmes (21%). La tempête de 1999 a détruit les plus gros arbres, ce qui a fragilisé l'écosystème domanial.

L'enjeu de production s'articule autour de la diversité des essences et de la protection des sols calcaires afin d'aider les groupes d'arbres à s'adapter et faire face au stress hygrométrique. C'est en ce sens que l'ONF applique deux types de traitements sur les arbres. Une futaie irrégulière (sur 15,54 ha). L'objectif est d'abattre partiellement une zone afin de préserver le capital. Une futaie régulière (sur 14,95 ha) dont l'objectif est de s'occuper des arbres ayant le même âge et la même dimension.

La forêt de Maudières compte également des arbres remarquables, très prisés par la faune, papillons, insectes, rongeurs, oiseaux et autres. Ils sont protégés par un marquage de l'ONF. En effet, par leur différence (faille, cavité, bois mort, exsudats) ils offrent un lieu d'hibernation, de reproduction, de nutrition et/ou de refuge aux animaux.

L'ONF prévoit un prélèvement de 56 m³ et une coupe sur 3,2 ha, avec des travaux sylvicoles estimés à 550 € par an et des frais de garderie et d'aménagement de 213 € par an. Le solde prévisionnel est positif, avec un revenu estimé à 7 € par hectare / par an pour la commune.

Une délibération est proposée afin d'accepter ce nouveau plan d'aménagement.

Cette demande est soumise à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Plan d'aménagement accepté à l'unanimité.

3. Attribution lots marché rénovation mairie

Pour ce point, M. le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé sur la plateforme communautaire afin d'obtenir des candidatures. Pour ce faire, les travaux ont été segmenté par cœur de métier. Ainsi, quatorze lots ont été proposés par le maître d'œuvre en veillant à l'éligibilité et au respect du cahier des charges préalablement fourni. Le lot « menuiserie intérieure » n'étant pas satisfaisant, il n'a pas été retenu. Un nouvel appel d'offres sera publié.

Kévin ROUSSEL, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme, est invité à projeter et à commenter ces documents de synthèse à l'ensemble des membres. Il explique ainsi que pour faire partie d'un lot, l'entreprise doit impérativement respecter les critères d'éligibilité (existence, devis, labélisation). Pour permettre une comparaison d'entreprises s'inscrivant dans un même lot, un système de notation a été mis en place conformément à la réglementation des marchés publics.

Kévin ROUSSEL propose alors une analyse comparative sur chacun des treize lots et d'identifier par délibération chaque entreprise retenue pour la réalisation des travaux.

Lot	Entreprise retenue sur accord du Conseil	Montant HT Devis
1. Aménagements extérieurs	ADEMI	35 926,00 €
2. Curage (démolition)	B2X	29 312,74 €
3. Gros œuvre	C2i	128 000,00 €
4. Charpente bois	Maddalon	106 536,99 €
5. Couverture	Couvr'toit	57 262,39 €
6. Toit façades	Endui Est	70 339, 40 €
7. Menuiseries extérieures	Mairel Gilbert	83 153,15 €
8. Plâtrerie	Alain Gallois	87 074,17 €
9. Peinture	Lagarde et Meregnani	15 095, 90 €
10. Revêtements sols	Lagarde et Meregnani	16 955,99 €
11. Plomberie	Flux lorrain artisans	38 750,00 €
12. Electricité chauffage	Cocas Eric	60 559,50 €
13. Élévateur	Ascenseurs et multiservices	20 000,00 €

Cette proposition est soumise au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Lots rénovation mairie attribués à l'unanimité.

4. Inscription recette DETR 250 000 €

M. le Maire informe les membres du Conseil que la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été accordé per l' Etat à Maidières pour le projet de rénovation de la mairie et souligne qu'en parallèle d'autres subventions ont été demandées pour l'aide à la réalisation de ces travaux comme suit :

- Département : dossier non pris en compte,
- Climaxion Grand Est : 58 000€ estimés,
- CEE (Certificats d'Economie d'Energie) : au fil des travaux,
- Communauté des Communes : 25 000€

M. le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'inscrire le montant de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) sur la section investissement en Reste à Réaliser 2026, soit 250 000€. Cette proposition est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Inscription recette DETR approuvée à l'unanimité.

5. Vente maison 28 rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la maison léguée par feu Mlle Verelle à la commune au 28 rue du General De Gaulle a été estimée 140 000€. Une délibération antérieure autorisait le maire à faire toutes les démarches nécessaires pour vendre ce bien. Le maire a signé la vente le 27 novembre 2025, Elle a été vendue 137 000€ dont 7 500€ d'agence.

Aux fins de régularisation, le montant de cette vente est soumis au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Vente maison 28 rue De Gaulle approuvée à l'unanimité.

6. Convention Case à Cat / tarif

M. le Maire propose de dénoncer la convention avec l'association Poussicats et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'association Case à Cat de Pont-à-Mousson, pour la prise en charge des chats errants.

Un local communal, situé à droite du parvis de l'église, sera mis à disposition de l'association.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Signature convention Case à Cat autorisée à l'unanimité.

7. Facture les Dompteurs d'Etoiles/feu d'artifice/complément DCM 623

En raison du déménagement des services de la mairie à la salle des fêtes le temps des travaux de rénovation, le loto municipal traditionnel au bénéfice du Téléthon n'a pu être organisé cette année.

M. le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil qu'une enveloppe d'environ 1 000 € était reversée tous les ans au Téléthon de Maidières, relative aux bénéfices apportés lors de l'organisation du loto municipal. Pour compenser ces bénéfices mais également remercier l'équipe du Téléthon pour son engagement depuis vingt ans, M. le Maire propose de procéder au paiement de la facture du spectacle pyrotechnique, d'un montant de 1 000 €.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Décision approuvée à l'unanimité.

8. Découpe vente parcelle AA57/AA56

M. le Maire informe le Conseil que, pour mettre à jour l'inventaire communal, il convient d'inscrire les modifications consécutives au découpage des parcelles cadastrées AA56 (18 m² sur 102 m²) et AA57 (97 m² sur 118 m²), sises lieudit « le Village », à côté du 20 rue Alfred-Songeur à Madières, appartenant à la commune dont une partie sera vendue.

Cette proposition est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Nouvelles découpes parcelles approuvées à la majorité.

9. Coefficient de modulation performance eau potable

M. le Maire invite M. Kévin ROUSSEL, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, à présenter le calcul du coefficient de modulation de performance du réseau d'eau. Ce coefficient, calculé via l'application de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse à partir d'environ une centaine de paramètres saisis chaque printemps, influe notamment sur le tarif de l'eau.

Le forfait actuel est de 0,06 €/m³ pour Madières. Selon l'estimation 2026, il serait porté à 0,08 €/m³.

Ce coefficient doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

La proposition est soumise à délibération.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Coefficient de modulation performance eau potable approuvé à l'unanimité.

10. Prix de l'eau (global)

M. le Maire indique que plusieurs éléments de la facture d'eau relèvent de délibérations distinctes (prix du m³ d'eau, tarif d'entretien de compteur, etc.). Dans un souci de simplification et de synchronisation, notamment en vue du transfert de la compétence Eau à la Communauté de communes au 1er janvier 2027, il propose de regrouper ces tarifs sur une même délibération, sans augmentation.

La proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Synchronisation administrative gestion eau adoptée à l'unanimité.

11. Information sur le projet prolongation d'exploitation de la carrière de Pont-à-Mousson par Heidelberg Materials France Granulats (HMFG)

M. le Maire informe le Conseil de la demande d'autorisation relative au projet de prolongation d'exploitation de la carrière de Pont-à-Mousson exploitée par la société Heidelberg Materials France Granulats (HMFG). La commune est consultée du fait de sa situation dans le périmètre d'intervention.

Il revient au Conseil Municipal de délibérer la prolongation d'exploitation de la carrière.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Prolongation d'exploitation approuvée à l'unanimité.

12. Complément chèque AXA cambriolage atelier

M. le Maire précise que le sinistre, à la suite du cambriolage de l'atelier communal, avait été indemnisé une première fois. Un complément vient d'être reçu par la commune suite aux présentations des factures, d'un montant de 961,09€.

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à encaisser le chèque.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Inscription chèque acceptée à l'unanimité.

13. Régie de recette

M. le Maire demande l'autorisation d'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor pour la régie de recettes « fêtes et cérémonies » pour être conforme à la règlementation en vigueur.

Cette proposition est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor acceptée à l'unanimité.

14. Sécurif

M. le Maire précise que la réflexion autour du projet de vidéoprotection prend forme. La société INEO a adhéré à la centrale d'achat Sécurif. Travailler avec cette société permettrait en effet un gain de temps considérable puisque, de ce fait, il ne sera pas nécessaire de lancer un appel d'offres mais également de bénéficier de tarifs négociés avec la centrale.

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec SECURIF

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Autorisation de signature de la convention SECURIF adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

- Maison « bien sans maître » : la procédure « bien sans maître » s'est poursuivie le 10/09/2025 par la publication d'un arrêté municipal destiné à la recherche d'éventuels héritiers. Ces derniers disposent d'un délai de six mois pour se manifester. A défaut, au 11/03/2026, la mairie pourra entamer les démarches pour acquérir ce « bien sans maître » situé 11 rue St Rémy avec l'accord du conseil municipal.
- Signalisation rue Maestrick : face au manque de visibilité lorsque les usagers sortent par la rue de Maestrick sur l'avenue Eisenhower, un projet d'expérimentation est à l'étude. Ainsi, la rue de Maestrick sera à sens unique de l'avenue Eisenhower à la rue Alfred Songeur Par ailleurs des chicanes seront provisoirement installées dans la rue Alfred Songeur pour ralentir les usagers. Les avis des habitants seront recueillis durant cette expérimentation.
- Dates 2026 à retenir :
 - **09/01** : Cérémonie des vœux de M. le Maire aux habitants, 19h au gymnase.
 - **15/03 et 22/03** : Elections municipales qui se dérouleront au gymnase.

Fin de séance : 23h01

Le Maire

Gérard Boyé

La secrétaire

de séance

Floriane ANDRE



